

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3655

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de trois terrains situés rues Paul Sisley et Saint Maximin et appartenant à la SCI Carnot ou éventuellement à toute société susceptible de lui être substituée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'élargissement des rues professeur Paul Sisley et Saint Maximin à Lyon 3°, ainsi que du classement desdites voies dans le domaine public communautaire de voirie, la Communauté urbaine va devoir acquérir divers terrains appartenant à la SCI Carnot, représentée par la SNC Cogedim-Ric, 235, cours Lafayette à Lyon 6° ou éventuellement à toute personne morale susceptible de lui être substituée.

Il s'agit des trois parcelles de terrain désignées ci-après :

- 33, rue professeur Paul Sisley, une parcelle de 60 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 61 de la section BE,
- 31, rue Saint Maximin, une parcelle de 178 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 63 de la section BE,
- 33, rue Saint Maximin, une parcelle de 110 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 65 de la section BE.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, l'achat par la Communauté urbaine des parcelles en cause couvrant globalement 348 mètres carrés, libres d'occupation, interviendrait aux conditions suivantes :

- à titre gratuit, 207 mètres carrés de terrain, conformément aux dispositions des deux permis de construire, délivrés l'un le 14 novembre 2000, à la société Ric lotissement sous le numéro 69383000331, l'autre le 29 juin 2001 à la société Filying, sous le numéro 69383010013,

- le reliquat, soit 141 mètres carrés de terrain à titre purement gratuit.

Il convient de préciser, par ailleurs, que pour permettre de calculer le salaire du conservateur des hypothèques qui interviendra à la publication de l'acte authentique portant achat par la collectivité des terrains considérés, la valeur totale de ces derniers peut être estimée à 53 052,60 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis portant achat par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de trois parcelles de terrains situées en bordure des rues Paul Sisley et Saint Maximin à Lyon 3° et appartenant à la SCI Carnot.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire et destinés à permettre sa régularisation.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1 064 le 13 décembre 2004 pour 1 400 000 €. Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006 et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 1 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,